

APESC

Association pour la Protection de l'Environnement des Sites en Vallée de Chevreuse

Agir avec toutes les bonnes volontés en partenariat avec les différentes autorités concernées

La lettre de l'APESC n°3 – Novembre 2023

FORUMS DES ASSOCIATIONS LES 8/9 SEPTEMBRE 2023



Nous avons participé cette année aux forums de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Outre l'adhésion de nouvelles personnes, cela nous a donné l'occasion de faire connaître, mieux et plus largement, notre association.

Nous avons ainsi pu rencontrer et échanger avec de nombreux habitants de la Vallée sur différentes thématiques comme la biodiversité, les oiseaux des jardins, la renaturation de la mare de Chevreuse, la pollution du Rhodon, les problématiques de ruissellement à Chevreuse et à Choisel...

Les discussions ont également porté sur les méthodes d'action permettant d'œuvrer concrètement pour protéger l'environnement. Pour l'APESC, cela consiste à agir avec toutes les bonnes volontés en partenariat avec les différentes autorités responsables.

RENCONTRE AVEC LE SIAHVY LE 4 OCTOBRE 2023

Le SIAHVY est le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique et la gestion des réseaux d'eaux usées sur les 38 communes du bassin versant de la Vallée de l'Yvette, dans les départements des Yvelines et de l'Essonne.



Dans cette rencontre, riche en échanges, **le SIAHVY et l'APESC se sont accordés pour établir des synergies** sur les questions de la gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées.

Nous avons pu aborder le problème du ruissellement des eaux du coteau de la Madeleine et pu démontrer combien il est important que le fossé, qui entoure la plaine agricole, soit régulièrement entretenu afin qu'il recueille la grande partie des eaux de ruissellement.

Ce fossé continue le long des terrains agricoles jusqu'à environ 200 mètres avant la Roche Couloir où une buse, souvent partiellement bouchée par des feuilles et des alluvions, traverse la route en direction de la Brosse où un nouveau fossé prend en charge les eaux d'écoulement.

À la suite de notre présentation, il a été convenu, avec le SIAHVY, de prévoir un rendez-vous sur place avec la présence de la municipalité de Chevreuse, afin de faire le point et prendre les décisions nécessaires. Il a été également envisagé de préparer une réunion de tous les acteurs concernés afin de définir la méthodologie d'actions communes convergentes.

La pollution du Rhodon a également été abordée en relation avec la problématique des assainissements collectifs et non collectifs.

La station d'épuration actuelle du Mesnil et de la Verrière est toujours opérationnelle mais n'est plus aux normes. Les marchés pour une nouvelle station ont été passés. Les études vont se terminer à la fin de l'année et les travaux de construction devraient commencer début 2024.

À St-Lambert une station d'épuration devait être construite mais le projet a été stoppé. De ce fait, l'assainissement des 12 pavillons du Clos de Launay est non collectif. Les eaux usées de ces pavillons sont connectées sur une fosse de trop petites dimensions qui déborde régulièrement vers le Rhodon.

Quant à la commune de Milon La Chapelle, elle a fait le choix d'un assainissement non collectif car son habitat ne présente pas une caractéristique urbaine, elle n'adhère donc pas au SIAHVVY. Les habitants sont soumis à une redevance au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

LA MARE AUX CANARDS

Le coût de la renaturation de la mare aux canards fait grand débat mais la question du budget n'entre pas dans la mission de notre association qui porte exclusivement sur la protection de l'environnement.

Nos débats ont ainsi porté sur les questions suivantes :

- Le projet s'intègre-t-il dans l'environnement du Parc des Sports et de la Vallée ?
- La gestion hydraulique de la mare est-elle conforme à celle des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) ?
- La création du marais correspond-elle aux recommandations de création des zones humides favorisant la biodiversité ?
- Le ponton d'observation ainsi que la passerelle répondent-ils aux exigences pédagogiques en direction des jeunes et moins jeunes générations ?
- L'ensemble des éléments répondent-ils aux exigences de sécurité des personnes ?



Le 14 septembre 2023, le Conseil d'Administration de l'APESC validait la position suivante :

« *Le projet en général est conforme à l'intégration de ce site dans son environnement, à la gestion hydraulique locale de l'Yvette, à la création d'un espace de biodiversité et au besoin pédagogique grandissant de l'environnement. Nous pensons que l'impact positif de ce projet pour l'environnement et la sensibilisation des habitants et notamment des plus jeunes apporte un plus certain à l'attractivité indéniable.* »

Une liste de 15 questions a été établie et discutée lors d'une réunion avec plusieurs adjoints au maire de Chevreuse, le 4 octobre dernier.

Les réponses à chacune de ces questions et nos remarques afférentes sont à retrouver sur notre site : <https://www.apesc-chevreuse.org/actualit%C3%A9s> .

PROJET DE RÉVISION DU PLU À SAINT RÉMY LÈS CHEVREUSE

L'APESC évalue les implications du projet, nous communiquerons prochainement nos conclusions.

oooooooo

Pour adhérer à l'APESC, rendez-vous sur notre site <https://www.apesc-chevreuse.org/> ou envoyer un message à apesc.chevreuse@gmail.com